

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : François Jean-Boutin

<https://www.cadre21.org/membres/d55f3b14ab5a40f2bb23b008>

Date d'obtention : 2020-10-09 15:51:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Une succession d'action pour obtenir le plus d'informations possibles sur l'acte rapporté tout en respectant l'intégrité des personnes qui y sont associé. Il s'agit d'une démarche logique qui est basée sur la bienveillance et le respect de l'intégrité. L'attitude de l'intervenant est la clé pour s'assurer que le processus se passe bien et se règle adéquatement.

Voici donc l'essentiel de la méthode:

Étape 1: parler à l'auteur du signalement et à la victime

Étape 2: évaluer l'incident

Étape 3: vérifier l'informations

Étape 4: rencontrer le jeune instigateur

Si après ces étapes il est jugées qu'il s'agit d'un acte impulsif il faut:

1- rencontrer rapidement toutes les personnes impliquées (auteur du signalement, victime, autres élèves impliqués) et remplir la grille d'évaluation de l'incident.

2- consulter les politiques et les règles de l'établissement et les dispositions du Code criminel.

3- si pornographie juvénile, il faut confisquer les cellulaires et les mettre dans un sac.

4- contacter le policier-école qui prendra en charge le dossier.

5- dans les meilleurs délais, communiquer avec les parents des jeunes impliqués

Toutefois, si l'acte est jugé malveillant après les étapes préliminaires, contacter le policier-école dans les plus bref délais.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Tout processus passe par la relation de confiance entre l'intervenant et l'auteur du signalement et/ou victime. Il faut que cette personne sente qu'elle est soutenue dans sa démarche et ressente que l'intervenant est empathique à sa situation. De sorte, il est plus facile d'avoir un maximum d'informations lorsqu'un lien de confiance s'établit. Ce n'est pas garanti, mais nous avons plus de chances.

Il faut aussi s'assurer de vérifier et corroborer les faits rapportés avec un maximum de personnes. D'où pourquoi il est primordial d'entreprendre la démarche Sexto avec les autres jeunes témoins ou impliqués dans l'incident pour avoir leurs versions des faits. Après cela, il est beaucoup plus facile de juger si les actions rapportées sont de nature impulsives ou malveillantes et ainsi poursuivre la démarche Sexto.

De plus, les trois mises en situations ont clairement mis en lumière le rôle de chaque instance. Par exemple, l'école n'est pas mandataire de la police faisant en sorte que celle-ci ne peut pas demander à l'établissement d'entreprendre une démarche Sexto avec un élève. À partir de ce moment, c'est la police qui doit prendre en charge le dossier.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il s'agit définitivement de confisquer le cellulaire d'un élève que l'on considère qu'il aurait commis un acte impulsif ou malveillant. Cette étape est délicate à mon sens, car qu'arrive-t-il en cas de refus. Nous ne sommes pas la police aux yeux des élèves. Je présume que dans une telle situation, nous gardons l'instigateur avec nous jusqu'à l'arrivée du policier.

Outre cela, je suis très à l'aise avec la prise d'informations et l'établissement d'un lien de confiance avec l'élève lors de cette étape de la méthode.